



BO N° 44 du 31 octobre 2019

COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant et propriétaire : Guy Monnet et Fils SA, Rue du Cerisier 14, 1914 Iséables
Situation : Parcelle 311 (mutation en cours), folio 7, lieu-dit Dessous Vellaz à 1908 Riddes
Située en zone à bâtir : Zone mixte artisanale
Coordonnées : 583'280 / 113'910
Auteur des plans : Alpatec SA, Rue du Simplon 11, 1920 Martigny
Objet : Construction d'une halle artisanale et d'un couvert.

Requérant : Bourgeoisie de Riddes, Case postale 35, 1908 Riddes
Propriétaire : Forces Motrices Mauvoisin, Rue de l'industrie 43, 1950 Sion
Situation : Parcelle 3455, folio 41, lieu-dit Villy à 1918 La Tzoumaz
Située en zone à bâtir : Zone B de constructions et d'installations d'intérêt public et zone forestière
Coordonnées : 583'485 / 110'875
Auteur des plans : Game Architectes, Rue du collège 1, 1920 Martigny
Objet : Rénovation et extension d'un couvert avec demande de dérogation pour réduction de distance à la forêt.

Requérante et propriétaire : Hermine Gillioz, Rue de la Vouagère 22c, 1908 Riddes
Situation : Parcelle 6393, folio 14, lieu-dit la Condémine à 1908 Riddes
Située en zone à bâtir : R3, zone villas
Coordonnées : 583'335 / 113'165
Auteur des plans : MCArchitecture SA, Laurent Crettenand, Chavalard 1, 1926 Fully
Objet : demande à posteriori de l'aménagement d'un appartement supplémentaire dans maison existante et pose d'une cabane de jardin.

Requérants : Isabelle et Franky Vlaeminck, Rue de la Fontaine 101, 1926 Fully
Propriétaire : Samuel Cheseaux, route des Sautes 64, 1913 Saillon
Situation : Parcelle 1360, folio 13, lieu-dit le Creux à 1908 Riddes
Située en zone à bâtir : zone villas, R3
Coordonnées : 583'060 / 112'620
Auteur des plans : Solutions Partners Sàrl, Amy Olivier, Rte de l'Avenir 99, 3963 Crans-Montana
Objet : Construction d'une habitation individuelle.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 31 octobre 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE